

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
09.11.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M.RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M.PIZZATO (Proc.) Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M. N° 11.12

Broyage de friche

Engagement de dépenses.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de défricher les parcelles situées sur la zone d'activités Sansonnet et qui seront transférées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne à compter du 01.01.2018.

Ce travail de broyage pourrait être confié à l'Entreprise Naudin et Fils de Cazères/Garonne pour un montant H.T de **ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (11 860 €)**.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents

- de confier à l'Entreprise Naudin et Fils de Cazères/Garonne les travaux de nettoyage des parcelles des zones d'activités pour un montant H.T de **ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (11 860 €)**
- d'imputer la dépense à l'article 61521 du **Budget Communal 2017**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 23.11.2017

Pour extrait conforme

En Mairie, le 22 novembre 2017

Le Maire,

C. SANS

